

Romain QUIOC

Elève Ingénieur 3ème année (ENSCR)

Master Administration des Entreprises (IGR)



Rapport de Stage

« *Optimisation des réponses aux appels d'offres des contrats d'exploitation des stations d'épuration* »

Du 04 avril 2012 au 31 Août 2012

sous la direction de Laetitia EYBRALY



suez
environnement


Degrémont

Degrémont Services SASU
Service Projets

183 Avenue du 18 Juin 1940
92500 Rueil-Malmaison

Sommaire

Remerciements	2
Avant propos.....	3
1. Groupe GDF SUEZ.....	3
2. Groupe SUEZ Environnement	3
3. Degrémont.....	3
4. Degrémont Services : une filiale de Degrémont	5
Introduction	7
I. Déroulement d'un appel d'offres.....	8
1. Généralités	8
1.1. Définitions	8
1.2. Procédures.....	9
2. Spécificités au traitement de l'eau	10
3. Pour le candidat : Degrémont Services.....	11
II. Standardisation des réponses aux appels d'offres	13
1. Rédaction des standards.....	13
2. Amélioration du visuel	15
3. Automatisation.....	16
III. Mise en application des standards et travail annexe.....	19
1. Appels d'offres.....	19
1.1. La Roche-sur-Foron	19
1.2. Chartres	19
2. Missions annexes.....	20
2.1. Reporting Suez Environnement	20
2.2. Standards Solutions Services	20
Conclusion	21
Glossaire.....	22
Politique Hygiène Sécurité Environnement.....	23
Annexe 1 : Organigrammes.....	27
Annexe 2 : Informations complémentaires sur les procédures d'appels d'offres des marchés publics	28
Annexe 3 : Logigramme.....	31

Remerciements

Tout d'abord, je souhaite remercier Monsieur Jean-Luc VENTURA, Directeur Général de Degrémont Services, de m'avoir accueilli pour mon stage de fin d'études dans sa société au sein du Service Projets. L'entreprise m'a ainsi donné l'opportunité de réaliser une mission très intéressante et dans la continuité de mon cursus en me donnant les moyens essentiels à son bon déroulement.

Je souhaite aussi remercier vivement Laetitia EYBRALY, ma responsable de stage, pour ses précieux conseils et informations apportées tout au long de mon stage en réponse à mes interrogations. Merci également à Elisabeth SIMON-RYCKWAERT, pour sa disponibilité malgré la distance nous séparant puisqu'elle travaille sur le site la station d'épuration de Grimonpont à Wattrelos. J'ai apprécié travailler avec elles et je les remercie de m'avoir appris les rudiments du métier d'Ingénieur Responsable Projets ainsi que leur vision du métier.

Enfin, je tiens à remercier toutes les personnes que j'ai pu rencontrer au cours de ma mission et qui y ont participé de près ou de loin, que ce soit au siège de Rueil-Malmaison ou bien sur les autres sites. J'ai apprécié tout particulièrement leur sympathie et leur accueil chaleureux mais surtout leur envie de faire évoluer les choses dans le cadre du développement de la société Degrémont Services.

Avant propos

1. Groupe GDF SUEZ

GDF SUEZ Le Groupe GDF SUEZ est le premier groupe mondial dans le secteur des « utilities », avec 217 550 collaborateurs dans 70 pays et 90,7 milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2011. Le Groupe propose des solutions performantes et innovantes aux particuliers, aux villes et aux entreprises en s'appuyant sur un portefeuille d'approvisionnement gazier diversifié, un parc de production électrique flexible et peu émetteur de CO₂ et une expertise unique dans quatre secteurs clés : le gaz naturel liquéfié, les services à l'efficacité énergétique, la production indépendante d'électricité et les services à l'environnement.

2. Groupe SUEZ Environnement

Suite à la fusion en juillet 2008 entre GDF et SUEZ, l'actionnaire principal de SUEZ Environnement est GDF avec 35,7% des actions. SUEZ Environnement est un des leaders mondiaux du domaine de la gestion de l'eau et des déchets. Avec un chiffre d'affaires de 14,8 milliards d'euros en 2011, le groupe emploie 80 410 personnes aux quatre coins du monde. Le Groupe Suez Environnement est dirigé par Jean-Louis CHAUSSADE et présidée par Gérard MESTRALLET, également Directeur Général de GDF SUEZ.

Présent sur les 5 continents, le Groupe SUEZ Environnement possède de nombreuses filiales dont :

- ♦ Degrémont, Degrémont Services, Degrémont Technologies, Degrémont France Assainissement ;
- ♦ Lyonnaise des Eaux ;
- ♦ Ondeo Industrial Solutions ;
- ♦ United Water ;
- ♦ Eurawasser ;
- ♦ Safege ;
- ♦ SITA ;
- ♦ Terralys.



3. Degrémont

Créée en 1939 par Gilbert DEGREMONT, l'entreprise familiale a rapidement pris une dimension internationale pour devenir l'une des spécialistes des installations de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. La répartition de Degrémont à travers le monde suit un système pyramidal : le monde est séparé en six Business Lines (BL) qui sont elles-mêmes découpées en Business Units (BU). A la tête de la société, on retrouve Rémi LANTIER (Directeur Général) et Jacques BLEIN (Directeur Général délégué).

Degrémont en quelques chiffres :

- ♦ **4400 collaborateurs**, et un chiffre d'affaires de **1 520 millions d'euros** ;
- ♦ **21,7 millions d'usagers** alimentées en **eau potable** par Degrémont, **traitement des eaux résiduaires** générées par **24,4 millions d'usagers**, avec une présence dans **70 pays**.

Les quatre métiers de Degrémont sont :

Conception & Construction



Degrémont propose de prendre en charge l'ensemble des étapes de conception et réalisation d'une usine de traitement d'eau :

- Étude de conception, plans, choix du process ;
- Détermination des prix et pilotage des achats ;
- Supervision du chantier, montage des équipements et mise en route des installations.

Exploitation & Services



Degrémont propose aux collectivités des contrats d'exploitation et de maintenance de leurs usines de traitement d'eau avec pour objectifs d'optimiser leurs coûts de production liés à l'eau et à l'assainissement, d'assurer une gestion efficace de leur patrimoine, de respecter la réglementation en vigueur pour la sécurité sanitaire. Degrémont est reconnu dans ce secteur grâce à sa longue expérience et son expertise.

Equipements & Technologies



Dédié aux marchés municipaux, industriels et des loisirs, Degrémont Technologies propose des technologies brevetées à haute valeur ajoutée destinées à accroître et/ou diversifier les performances des installations déjà existantes. Avec en prime l'assistance technique et le service après-vente. A ce jour, Degrémont possède plus de 500 technologies brevetées.

Build, Operate & Transfer (BOT)



Une offre de service de type BOT peut être proposée lorsque le client souhaite une implication complète du partenaire privé dans la gestion du projet. Représenté par une société dédiée au projet, Degrémont assure la conception, la construction, le financement et l'exploitation de l'usine de traitement d'eau. En contrepartie, le client s'engage à rémunérer le service qui lui est fourni. L'usine est transférée au client au terme du contrat, en général d'une durée de 20 à 30 ans.

Degrémont est également connu et reconnu à travers le monde pour ses cinq domaines d'expertises :



Eau Potable

Garantir la qualité sanitaire tout en maîtrisant les coûts d'investissement, en préservant les ressources en eau, et en innovant pour les usines de production d'eau potable.



Osmose Inverse

Degrémont est le pionnier du dessalement d'eau de mer par osmose inverse avec plus de 2 millions de m³ d'eau dessalée produite par jour et 250 usines construites.



Eaux Urbaines

Degrémont conçoit et exploite des stations d'épuration avec l'objectif de réduire les consommations en énergies et en réactifs pour préserver le milieu naturel et protéger les ressources en eau.



Re-Use

Degrémont propose des solutions techniques qui répondent aux exigences de sécurité et de qualité sanitaire. Eviter les rejets tout en augmentant la ressource disponible à moindre coût est un des avantages majeurs de la réutilisation des eaux usées.



Boues

Degrémont est expert en valorisation des boues issues de STEP grâce à des solutions entres autres de génération de biogaz et de récupération d'énergie

Grâce à ses quatre métiers et ses cinq domaines d'expertise, Degrémont est un leader mondial du traitement de l'eau.

4. Degrémont Services : une filiale de Degrémont

Depuis plus de 40 ans, Degrémont Services, la filiale Services de Degrémont propose et assure aux collectivités selon leurs besoins, une large gamme de **prestations de services couvrant l'exploitation, la maintenance, le réglage et l'optimisation d'unités de traitement des eaux (eaux usées, eau potable, eaux pluviales)**.

Cette Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) a un unique actionnaire : Degrémont. Elle est présidée par Pierre-Yves POULIQUEN et dirigée par **Jean-Luc VENTURA** (cf. Annexe 1 : Organigrammes).

Les effectifs de Degrémont Services regroupent en France **389 personnes** décomposées en : 89 Ingénieurs et Cadres, 199 Techniciens supérieurs, Techniciens et Agents de maîtrise, 101 Ouvriers qualifiés.

Le cœur d'activité historique de Degrémont Services est l'exploitation et la maintenance des grandes stations d'épuration en France : Paris, Lille, Strasbourg, Nice, Marseille et Lyon font confiance à leurs équipes. Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 6 millions d'habitants qui sont raccordés à un site exploité par Degrémont Services. Le contrat référence est celui conclu avec le SIAAP pour l'Usine Seine Amont de Valenton, site SEVESO traitant la pollution de 3,5 Millions EH.



Degrémont Services est divisée en 3 pôles opérationnels définis en fonction de la segmentation clientèle :

Direction des Grands Contrats	Elle est en charge des activités de prestations de services pour le compte des grandes Collectivités (> 100 000 EH).
Direction SEQUARIS	Elle a pour mission le suivi du contrat d'exploitation et de maintenance de l'Usine Seine Amont de Valenton pour le compte du SIAAP.
Direction des Régions Exploitation et Services	Elle porte les activités d'exploitation d'usines de petites et moyennes tailles (< 100 000 EH) et de services associés dénommés « solutions services ».

Degrémont Services est constituée d'une structure comprenant les quatre fonctions transversales suivantes au siège de Rueil-Malmaison (92) :



La **Direction du Développement** (cf. Annexe 1 : Organigrammes) a pour mission de pérenniser et de développer les activités de Degrémont Services sur l'ensemble du territoire national. Elle comprend le **Service Projets**, dont la mission est de proposer des réponses aux appels d'offres sur les marchés que la société souhaite gagner.

La **Direction des Ressources Humaines** assure le suivi de la qualité des compétences et du parcours de carrière de ses collaborateurs par l'établissement d'un plan de formations adapté et individualisé. Elle veille également à la bonne application des accords d'entreprise.

La **Direction Qualité Sécurité Environnement** a pour mission d'ancrer une culture managériale de la santé et sécurité pour tous afin d'assurer la sécurité des intervenants et la protection des installations confiées.

La **Direction Administrative et Financière**, outre sa fonction première de supervision de la gestion financière de l'entreprise (budget, trésorerie, comptabilité, rentabilité) est également chargée du déploiement de SAP.

Introduction

Le monde du traitement de l'eau a fait l'objet de scandales dans les journaux ces dernières années avec par exemple la signature de contrats abusifs. L'opinion publique a vivement réagi dès l'annonce de ces faits, animée pour la plupart par la hausse de leur facture d'eau au cours des dernières décennies.

Dans un contexte global, la côte des grands opérateurs des services de l'eau en France (Veolia Eau, Suez Environnement, Saur) est ainsi au plus bas alors que bon nombre de contrats arrivent à terme après de longues périodes comme il était coutume de proposer.

Le monde du traitement de l'eau se trouve en pleine mutation du fait de la pression de plus en plus forte appliquée par les collectivités locales pour la gestion de leurs eaux aussi bien usées que potables. En effet, elles sont en train de renégocier leurs contrats à la baisse ou bien font marcher de plus en plus la concurrence en signant des contrats sur des périodes bien plus courtes qu'auparavant.

Il s'agit maintenant de racheter la confiance des collectivités territoriales. En effet, à l'heure actuelle, elles sont uniquement focalisées sur le prix des prestations fournies oubliant parfois certains paramètres primordiaux comme une bonne gestion de leur patrimoine.

Pour se faire, Degrémont Services a l'ambition de répondre au mieux aux attentes de ses actuels ou futurs clients en leur proposant des contrats d'exploitation de leurs stations d'épuration d'eaux résiduaires urbaines compétitifs tant sur le plan financier que sur la technique mise en œuvre. C'est donc dans ce cadre que s'inscrit ma mission dont l'intitulé est : « Optimisation des réponses aux appels d'offres des contrats d'exploitation des stations d'épuration des eaux résiduaires urbaines ».

Le fait de standardiser les réponses aux appels d'offres va permettre de gagner du temps sur l'élaboration du mémoire technique et par conséquent se pencher sur les points techniques qui permettront de se différencier des concurrents. Ce système permettra ainsi une meilleure réactivité des équipes projets pour les appels d'offres en cours.

Plusieurs axes de travail ont été proposés au début de ma mission.

Le premier vise à créer une base d'informations déclinée sous la forme de standards décrivant les différentes parties du mémoire technique remis au client. Les différents standards seront soit repris des précédentes réponses aux appels d'offres, soit retravaillés en mettant à jour les informations exposées ou bien encore créés de toute pièce. De plus, un œil tout particulier est apporté au niveau du visuel des documents afin qu'ils soient agréables à lire pour les clients.

Une fois l'étape de rédaction des standards effectuée, il faut pouvoir les compiler pour les assembler les uns avec les autres dans un ordre défini par l'utilisateur. Pour se faire, une interface informatique Excel sera créée.

Enfin, tout au long de ma mission, je devais apporter ma contribution aux appels d'offres en cours que ce soit au niveau de la rédaction des mémoires techniques mais également pour la phase de chiffrage.

I. Déroulement d'un appel d'offres

1. Généralités

1.1. Définitions

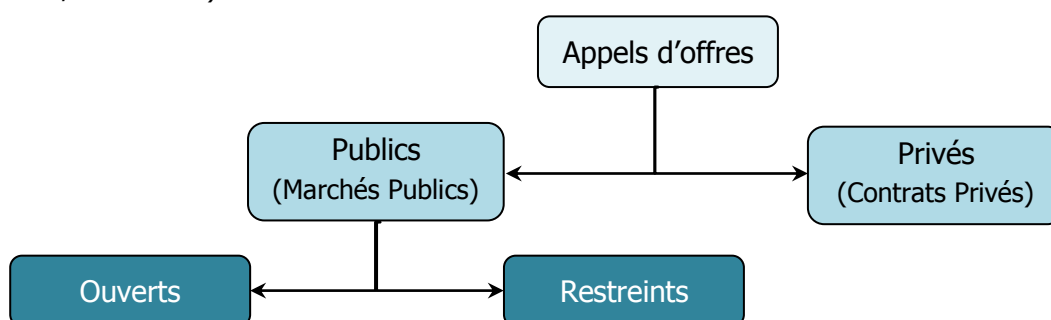
Un appel d'offres est une procédure qui permet à un commanditaire (le maître d'ouvrage), de faire le choix de l'entreprise (le soumissionnaire qui sera le fournisseur) la plus à même de réaliser une prestation de travaux, fournitures ou services. Le but est de mettre plusieurs entreprises en concurrence pour fournir un produit ou un service. Une fois l'entreprise choisie, un marché est signé entre les deux parties.

Un marché est un « contrat conclu à titre onéreux avec des opérateurs économiques publics ou privés par les pouvoirs adjudicateurs ou les entités adjudicatrices suivantes :

- ♦ Organismes de droit public,
- ♦ Organismes de droit privé créés pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général,
- ♦ Organismes de droit privé constitués en vue de réaliser certaines activités en commun,
- ♦ Banque de France, Caisse des dépôts et consignations,

pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services ».

Les appels d'offres sont devenus en quelques années une pratique courante de tous les processus d'achat et de prestation de services dans les relations B to B (entreprises/entreprises ou entreprises/collectivités).



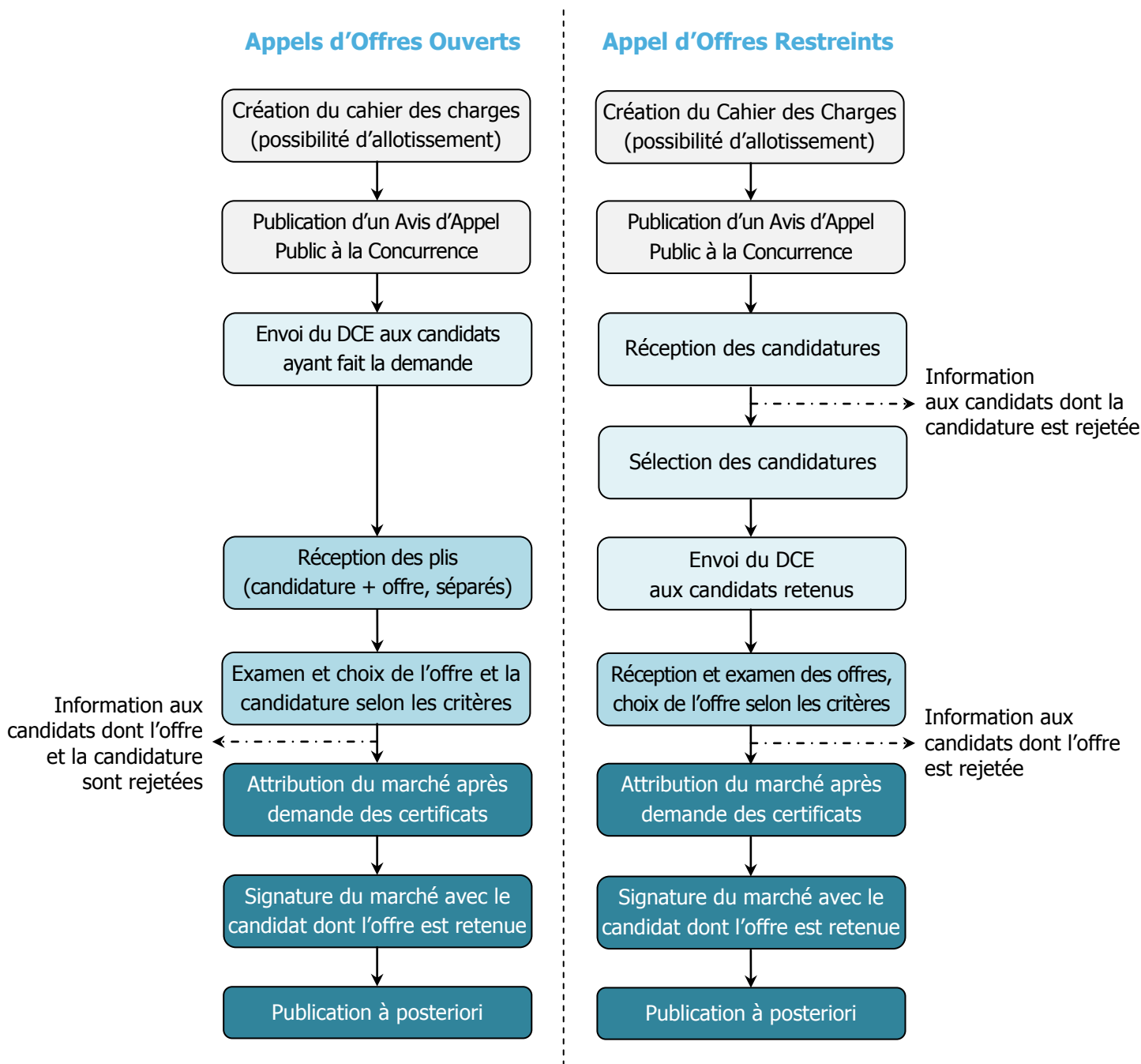
Dans le cadre des marchés publics, il existe deux types d'appels d'offres :

- ♦ **Ouverts** : tout candidat intéressé peut remettre une offre ;
- ♦ **Restreints** : le nombre de candidats est fixé sans être toutefois inférieur à 5.

Les activités de Degrémont Services et par conséquent ma mission pour ce stage de fin d'études s'inscrivent pleinement dans le cadre du code des marchés publics avec les procédures qui y sont associées.

1.2. Procédures

La procédure pour ce type de marchés publics (marchés de fournitures, services et travaux d'un montant > 200 000 euros HT et pour les marchés de travaux > 5 000 000 euros HT) est précise :



Le **Dossier de Consultation aux Entreprises** (DCE) comprend généralement les éléments suivants :

- 1 - Règlement de la consultation (RC) : date de remise des offres, critères d'attribution.
- 2 - Acte d'engagement et ses annexes éventuelles.
- 3 - CCAP - Cahier des Clauses Administratives Particulières.
- 4 - CCTP - Cahier des Clauses Techniques Particulières.

5 - Pièces relatives aux prix (notamment pour les deux premières) selon la demande :

- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

6 - Autres documents susceptibles de faire partie du DCE (plans, etc.).

Des précisions d'ordre général et plus précises pour chacune des procédures d'appels d'offres ouverts et restreints vous sont présentées en Annexe 2.

2. Spécificités au traitement de l'eau

Selon la situation, différents types d'appels d'offres sont lancés :

- ♦ **Restreints** pour les marchés de **conception/réalisation** avec un allotissement des différents travaux et services (génie civil, équipements, exploitation) ;
- ♦ **Ouverts** et **restreints** pour les marchés de **prestation de services** relatifs à l'exploitation.

La collectivité est le maître d'ouvrage, il est ou sera le propriétaire de la station d'épuration des eaux résiduaires urbaines. La collectivité émet son besoin et financera l'opération par elle-même ou bénéficiera de subventions de différents organismes de l'Etat. Pour cela, elle pourra s'appuyer sur des subventions distribuées par différentes organismes de l'Etat.

A part pour les grandes villes qui disposent d'un service eau et assainissement, les collectivités s'entourent d'un maître d'œuvre tout au long du projet : cadrage du besoin, rédaction des documents (RC, CCAP, CCTP, etc.), évaluation des différents candidats, suivi et contrôle des travaux. Le maître d'œuvre aura été sélectionné préalablement suivant une procédure d'appel d'offres.

Après réception des dossiers, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre regroupent ensuite les différentes offres et peuvent organiser des auditions, opération courante en construction/exploitation et rarissime en exploitation seule. Chacun des candidats présente son dossier en faisant ressortir les points clés et les avantages de leur offre. A la fin de ce cycle d'entretiens, le maître d'œuvre établit un rapport de dépouillement après avoir attribué une note à chacun des différents candidats selon une règle de calcul bien précise et définie dans le RC. La note finale est obtenue selon la pondération de différents critères (financiers, techniques, environnementaux). Un rapport de dépouillement stipule les points négatifs de chacune des offres, le candidat retenu ayant le point négatif le moins fort possible.

Après la phase de mise au point du marché, le maître d'ouvrage délivre ensuite l'ordre de service qui correspond à une phase de transfert entre le client et l'entreprise.

Pour une construction/exploitation, le projet entre directement dans la phase de réalisation des travaux sur site. Une fois cette étape terminée, vient une phase de mise en route pour mettre en place les différents équipements et répondre aux contraintes réglementaires. Cette phase terminée, la période d'exploitation peut enfin débuter et ce généralement pour une période de un à deux ans.

Si l'appel d'offres concerne uniquement la phase d'exploitation, la phase de transfert concerne la période pendant laquelle le nouvel exploitant prend possession de la station d'épuration après le départ de l'ancien exploitant.

3. Pour le candidat : Degrémont Services

Une fois la publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence par le client, Degrémont Services fait le choix ou non de participer selon la décision prise par l'ensemble des acteurs.

Pour les appels d'offres ouverts, l'Ingénieur Responsable de Projets télécharge directement les documents.

Pour les appels d'offres restreints, Degrémont Services fait acte de candidature ou non pour recevoir le dossier de consultation avec les différents éléments associés.

Après réception du Document de Consultation des Entreprises (DCE), l'équipe projet le consulte pour se faire une première idée du dossier. L'objectif de l'Ingénieur Responsable de Projets est de présenter un dossier alliant parfaitement technicité et prix tout en respectant les attentes du client.

Jusqu'à la date imposée par le client pour la remise des offres, plusieurs **jalons** ponctuent l'avancement du projet :



Le dossier comprend les différents éléments suivants :

- ♦ Acte d'engagement ;
- ♦ Le CCAP et le CCTP datés et signés ;
- ♦ DQE, DPGF, BPU si demandés ;
- ♦ Le mémoire technique.

Au moment de la date butoir, une personne de Degrémont Services dépose généralement l'offre en main propre directement chez le maître d'ouvrage. Tout dossier rendu une minute après l'horaire prévue voit sa candidature refusée. Selon la taille du projet, des précautions sont mises en place afin d'éviter tout problème: multiplication du nombre de copies avec différents porteurs, protection du transporteur, etc.

La procédure qui vient d'être décrite est applicable pour les projets où Degrémont Services est le seul à répondre. Cependant, en fonction de la taille du projet, Degrémont Services peut être amené à participer à un appel d'offres en groupement, les procédures étant un peu différentes et plus complexes du fait de la multiplicité des intervenants (réunions de groupement, etc.).

Pour les constructions/exploitations, il y a répartition des différents lots en fonction des entreprises, Degrémont Services se chargeant de l'exploitation.

Pour les contrats d'exploitation seuls, Degrémont Services peut répondre avec Lyonnaise des Eaux aux Délégations de Service Public (DSP) en créant une société dédiée au contrat.

II. Standardisation des réponses aux appels d'offres

1. Rédaction des standards

Par retour d'expérience sur les différents appels d'offres réalisés auparavant par Degrémont Services, il apparaît qu'une grande partie des informations contenues dans les mémoires techniques des réponses aux appels d'offres des contrats d'exploitation des STEP sont communes.

Toutefois, l'organisation du mémoire technique varie d'un client à un autre, le sommaire étant imposé et clairement explicité la plupart du temps dans le RC. Seuls quelques points sont propres à la spécificité d'un site et font ainsi l'objet d'une étude propre.

La première phase de mon travail a été d'étudier l'organisation de différents mémoires techniques réalisés les années précédentes ou sur l'année en cours. Pour cela, j'ai lu des réponses aux appels d'offres pour différents clients et pour des capacités d'épuration différentes (nombre d'équivalents habitant plus ou moins grand). L'intérêt était de repérer les parties qui reviennent à chaque fois et de réfléchir à comment adapter celles qui varient en fonction du projet. La décomposition des parties s'est faite ensuite tout naturellement.

Après visualisation des différents standards, il a été décidé de rajouter une partie sur la valorisation des boues qui était inexistante et qui présente aujourd'hui un intérêt majeur. En effet, les attentes en matière de développement durable rentrent de plus en plus en ligne de compte dans le cahier des charges des collectivités.

Une fois l'ossature globale déterminée, il a fallu s'adresser aux différents services (Ressources Humaines/Formation, Financiers, Direction Technique, Direction Qualité Sécurité Environnement, etc.) afin de récupérer les informations relatives aux parties traitées. Certains standards ont été soit repris des précédentes réponses aux appels d'offres, soit retravaillés en mettant à jour les informations exposées ou bien encore créés de toute pièce avec une relecture par les personnes compétentes.

La répartition des parties s'est effectuée de la manière suivante (*cf. Annexe 3 : Logigramme*) :

1. **Présentation générale de Degrémont Services**

Cette partie présente les activités et l'organisation de Degrémont Services. Un standard par région a été créé permettant de détailler l'organisation locale de chaque région (Est, Ile de France, Nord Ouest, Sud).

2. **Organisation des moyens humains**

Cette partie explique la future organisation de la station d'épuration avec les différents moyens humains qui seront dédiés à l'exploitation. Des adaptations ont été faites pour chacune des parties en fonction du type de contrat (renouvellement ou nouvelle exploitation) et de la taille du contrat (<100 000 EH ou >100 000 EH). Pour les différents postes proposés, le CV d'un profil type pour chaque poste par région est détaillé.

De plus, cette partie présente la politique Ressources Humaines de Degrémont Services (développement de carrière, formations, etc.).

3. Gestion de la production

Cette partie permet de présenter les différents équipements présents sur la station qui permettent la production. Ils sont répartis selon :

- ♦ File eau : prétraitement, décantation primaire, traitement biologique ;
- ♦ File boues : épaissement statique, épaissement dynamique, déshydratation ;
- ♦ File air : différents types de désodorisation ;
- ♦ Enlèvement des sous-produits et l'acceptation des matières de vidange ;
- ♦ Le programme d'autosurveillance.

4. Valorisation des boues

Les boues ne sont plus vues comme des vulgaires sous-produits/déchets mais sont devenues maintenant un véritable produit ou source d'énergie. Les différentes voies de valorisation à disposition à ce jour ont été décrites :

- ♦ Epandage/Compostage ;
- ♦ Multifilières : valorisation agronomique, co-combustion en cimenterie, co-combustion pour la production de chaleur et d'électricité ;
- ♦ Méthanisation des boues avec valorisation du biogaz (appareils de cogénération, production de biocarburants, injection de biométhane dans le réseau de gaz naturel).

5. Gestion du Patrimoine

Cette partie explique la politique de Gestion du Patrimoine mise en place par Degrémont Services pour les équipements du client et expose les opérations de maintenance qui seront effectuées sur la station d'épuration.

6. Politique Qualité Sécurité Environnement

Cette partie permet de montrer aux clients quelles actions sont effectuées chez Degrémont Services en matière de Qualité Sécurité Environnement. Les thèmes suivants sont abordés :

- ♦ Le système de management QSE de Degrémont Services ;
- ♦ La veille et la conformité réglementaire ;
- ♦ L'environnement et le Développement Durable ;
- ♦ La santé et la sécurité ;
- ♦ La gestion de crise ;
- ♦ La communication aux clients ;
- ♦ (Le mémoire Développement Durable si demandé).

Tout au long des standards, des champs (**NOM CLIENT** et **NOM STATION**) ont été placés dans le texte et surlignés en rouge pour pouvoir les repérer facilement. Ils seront ensuite remplacés instantanément lors de l'opération d'automatisation.

Des parties de texte sont aussi surlignées en bleu turquoise lorsque plusieurs idées ou éléments existent pour un même point et sont à adapter selon le cas. Ex : **ingenuos / advenas / plerique nobilium**.

Certains paragraphes sont également surlignés en jaune pour montrer leur caractère optionnel car ces éléments décrits ne se retrouvent pas dans tous les contrats. Ex : **Duplexque isdem diebus acciderat malum, quod et Theophilum insontem atrox interceptat casus, et Serenianus dignus cunctorum**.

2. Amélioration du visuel

Bandeaux/Schémas

Pour que les documents remis aux clients soient agréables à lire, j'ai essayé tout au long de la phase de création des standards d'améliorer le visuel afin de les rendre attractifs pour l'œil du lecteur. Pour ces différents éléments, j'ai appliqué la charte graphique de l'entreprise en respectant le code RVB des différentes couleurs composant le logo (bleu : 76/174/220, vert : 172/194/45, jaune : 238/194/0).

J'ai par exemple proposé la mise en place de bandeaux permettant de faire ressortir une idée/un concept intéressant permettant de se démarquer de nos concurrents :



Alii nullo **quaerente vultus severitate adsimulata** patrimonia sua in immensum extollunt, cultorum ut puta feracium **multiplicantes annuos fructus**, quae a primo ad ultimum solem se abunde.

J'ai essayé au maximum d'intégrer des schémas pour alléger les zones de texte et permettre au lecteur de visualiser directement l'information qu'il recherche. Voici un exemple issu du standard « Gestion de crise » :

Harum

Victus universis caro ferina est lactisque

- **Prece frustra** temptata ;
- **Sulcatis lateribus** mortisque metu admoto turpi ;
- **Latius** iam disseminata licentia onerosus.

Isdem diebus Apollinaris Domitiani gener

- **Ognitis** enim pilatorum caesorumque funeribus nemo ;
- Et prima post **Osdroenam quam** ;
- Et quia **Montius inter dilancinantium**;
- **Nam sole orto magnitudine** angusti gurgitis;
- Inter quos **Paulus** eminebat notarius ortus in Hispania.

Xxxxxxx

Xxxxxxx

Xxxxxxx

Xxxxxxx

Xxxxxxx

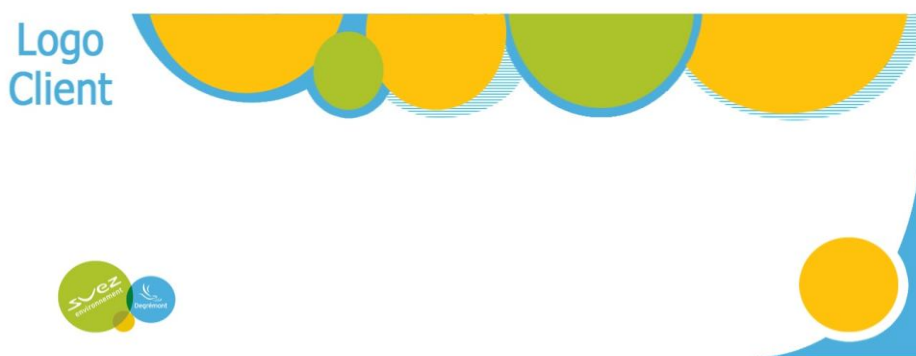
Pages de titres

Pour faire ressortir au mieux les titres des grandes parties composant le mémoire technique, j'ai créé une forme permettant de mettre le titre et le numéro de la partie. Elle correspond au contour du logo de Degremont. Le lecteur sait donc clairement et sans ambiguïté quelle partie il va lire.



Entêtes/Pied de Page

D'après le modèle utilisé précédemment que je trouvais très réussi et en adéquation avec la charte graphique de l'entreprise, j'ai créé un .psd (fichier Photoshop) en ajoutant des formes (de couleur jaune et verte) là où les images devraient être positionnées. La personne en charge de la création du visuel n'a donc plus qu'à sélectionner les images qu'elle souhaite faire apparaître et les mettre en superposition avec les formes pour qu'elles fusionnent, facilitant ainsi son travail. Par ce moyen l'Ingénieur Responsable Projets obtient rapidement les entêtes et pieds de page pour pouvoir les insérer dans le mémoire technique de l'appel d'offres.



Exemple de l'entête et pied de page pour une page paire

3. Automatisation

Pour pouvoir gagner en rapidité et en efficacité pour la rédaction du mémoire technique, il faut pouvoir créer le document au plus vite en créant une première version respectant le sommaire décidé lors de la réunion de lancement.

Avant mon travail, l'Ingénieur Responsable Projets allait récupérer les parties qui l'intéressent dans les anciennes réponses aux appels d'offres en adaptant chaque partie à son projet.

Avec l'automatisation, l'Ingénieur Responsable Projets ne perdra donc plus son temps à aller chercher chaque partie puis regrouper ensuite toutes ces informations, **améliorant ainsi la réactivité et l'efficacité de la production des offres. Il pourra ainsi se consacrer pleinement aux spécificités du projet, que sont le chiffrage en proposant une offre compétitive mais également la rédaction des parties spécifiques au site.**

J'ai donc créé une interface Excel (*cf. p.18*) permettant à l'Ingénieur Responsable Projets de renseigner les informations propres au contrat :

- ♦ Nom de la station ;
- ♦ Nom du client ;
- ♦ La région ;
- ♦ Le type et la taille du contrat ;
- ♦ La présence d'un laboratoire ou non ;
- ♦ Les types de postes prévus sur la station ;
- ♦ Les éléments des différentes filières : file eau, file boues et file air ;
- ♦ Si il y a ou non un enlèvement des sous-produits et une gestion des matières de vidange ;

- ♦ La voie de valorisation des boues ;
- ♦ La nécessité d'avoir un mémoire développement durable ou non ;
- ♦ La date limite de retour du dossier ainsi que le délai minimal avant le dépôt du dossier pour poser les questions au client ;
- ♦ L'ordre dans lequel les différentes parties doivent apparaître.

Pour se faire, des champs ont été placés tout le long de l'interface informatique pour faire appel ensuite aux différents standards. Ils sont de plusieurs types :

- ♦ De simples cellules où l'utilisateur doit taper du texte qui sera ensuite repris dans le document : Nom de la Station et Nom du Client ;
- ♦ Des listes déroulantes où l'utilisateur doit mentionner son choix parmi les cas présentés :
 - Choix de la région (Est, Ile de France, Nord Ouest, Sud) ;
 - Choix du type de contrat (renouvellement ou nouvelle exploitation) ;
 - Choix de la taille du contrat (<100 000 EH ou >100 000 EH) ;
 - Présence ou non d'éléments (réponse de type oui/non : laboratoire, mémoire développement durable) ;
 - Ordre des différentes parties (numéros de 1 à 6).
- ♦ Des cases à cocher permettant de faire apparaître les éléments souhaités : types de postes, éléments constitutifs de la file eau, file boues et file air, enlèvement des sous-produits et la gestion des matières de vidange.

L'outil de programmation VBA (Visual Basic Editor) développé par Microsoft m'a permis de réaliser des macros faisant des liens entre les cellules. Ces dernières permettent de compiler dans un même document et dans un ordre prédéfini les différents standards relatifs aux thèmes devant être abordés dans le mémoire technique. Une aide m'a été apportée pour le début du programme car je ne connaissais pas du tout ce langage et l'opération visant à copier des informations dans un même document est plutôt complexe.

Une boucle allant de 1 à 6 permet de faire apparaître les parties avec les standards souhaités selon l'ordre défini par l'utilisateur (*cf. Annexe 3 : Logigramme, Interface Excel p.18*).

De plus, grâce au programme, les champs (**NOM CLIENT** et **NOM STATION**) placés tout au long des standards sont remplacés par les informations renseignées par l'utilisateur dans l'interface : Nom de la Station et Nom du Client.

Grâce à cette interface Excel, l'Ingénieur Responsable Projets obtient la version initiale du mémoire technique en renseignant les différents champs et en cliquant simplement ensuite sur le bouton « Création Offre ». A lui de faire ensuite les adaptations sur les différentes parties.



Standardisation des réponses aux appels d'offres

Creation Offre



Nom de la station	Xxxx Xxxx
Nom du client	Xxxx Xxxx
Région	Ile de France
Type de contrat	Nouvelle Exploitation
Taille du contrat	> 100 000 EH
Laboratoire	Non
Postes	

Ordre de Compilation	
1	Présentation de Degrémont Services
2	Organisation des Moyens Humains
3	Production
4	Valorisation des Boues
5	Gestion du Patrimoine
6	Système de Management QSE

☐ Responsable de Site
☐ Responsable Production
☐ Responsable Process/Laboratoire
☐ Laborantin
☐ Responsable Maintenance
☐ Ajoint Méthodes
☐ Mécanicien/Electrotechnicien
☐ Equipier de Jour & Quart
☐ Responsable Régional
☐ Ingénieur Support Opérationnel
☐ Responsable QSE
☐ Assistante Administrative

File Eau	
	☐ Prétraitement
	☐ Décantation Primaire
	☐ Biologie Biofiltres
	☐ Biologie Culture Libre C
	☐ Biologie Culture Libre CN
	☐ Biologie SBR
	☐ Désinfection UV
	☐ Filtration Membranaire

File Boues	
	☐ Epaissement Statique
	☐ Flottation
	☐ Centrifugation
	☐ Filtre-presse
	☐ Bucher Press
	☐ Grille d'égouttage
	☐ Table d'égouttage
	☐ Filtre à bandes

File Air	
	☐ 2 Tours (Acide/Javel)
	☐ 2 Tours (Acide/Javel-Soude)
	☐ 3 Tours (Acide/Javel/Javel-Soude)
	☐ 3 Tours (Acide/Javel/Thiosulfate)

Enlèvement / Matières de vidange	
☐ Enlèvement	
☐ Matières de Vidange	

Valorisation des boues	
☐ Epandage/Compostage/Incineration	
☐ Multifilières	
☐ Multifilières avec homologation	
☐ Digestion Seule	
☐ Cogénération (Moteur à Explosion)	
☐ Cogénération (Microturbine)	
☐ Cogénération (Turbine)	
☐ BioGNV	
☐ BioGNL	
☐ Injection dans le Réseau de Gaz Naturel	

Mémoire Développement Durable	Non
Date limite de dépôt du dossier	31/08/2012
Délai minimal Questions Client	10

Temps restant	11 Jours
Date Limite Questions	21/08/2012

III. Mise en application des standards et travail annexe

1. Appels d'offres

La plupart des appels d'offres sont lancés au cours de la période estivale. Il faut répartir les tâches à effectuer de manière précise avec les différents acteurs, pour mener à bien le projet.

Dans le cas d'un renouvellement, une avance est prise par le service projets avec une visite effectuée sur le site bien avant le lancement de l'appel d'offres. Elle permet un échange en amont avec le Responsable de Site et de discuter des différentes problématiques et perspectives d'évolution envisageables. Ces visites sont aussi l'occasion de récupérer les différents bilans de la station d'épuration pour avoir une idée plus précise des consommations électriques et de réactifs. Les réponses à un questionnaire de satisfaction client permettent également de voir sur quels éléments il faudra porter une attention particulière.

1.1. La Roche-sur-Foron

Une visite de la station d'épuration a été effectuée le 24 Avril 2012 dans le cadre du renouvellement du contrat pour rencontrer le Responsable de Site, Tanneguy DE CARGOUET, et discuter avec lui des améliorations à apporter pour le futur contrat.

L'appel d'offres est tombé le 15 Juillet 2012 pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'assainissement et d'épuration de la Communauté de Communes du Pays Rochois. Le RC prévoit un contrat d'exploitation d'une durée de 48 mois à partir de début février 2013. La date butoir pour le retour des offres est prévue pour le 06 Septembre 2012 s'il n'y a de report.

En lien avec ma responsable de stage, Laetitia EYBRALY, j'ai participé à l'élaboration du mémoire technique pour les parties relatives à la gestion de la production et de la politique Qualité Sécurité Environnement. J'ai donc pu utiliser les différents standards et tester le bon fonctionnement de mon programme d'automatisation. J'ai aussi créé le visuel à partir des photos prises lors de la visite du site.

1.2. Chartres

L'appel d'offres pour la construction/exploitation de la future station d'épuration de Chartres Métropole est tombé courant Mai 2012. Elle devra avoir une capacité de traitement de 160 000 EH, les travaux s'effectuant de 2013 à 2018. Le contrat d'exploitation associé serait d'une durée de 2 ans à partir de 2016.

Degrémont Services répond en groupement avec Degrémont et d'autres sous-traitants. La date butoir de remise des offres est prévue pour mi-Octobre 2012 si aucun autre report n'est prévu.

Dans le cadre de cet appel d'offres, j'ai assisté ma maître de stage pour la partie chiffrage de la période d'exploitation. Pour se faire, j'ai consulté différents laboratoires pour avoir des devis pour les analyses de la future station d'épuration des eaux usées de Chartres mais également pour des sociétés pour l'entretien des espaces verts. En interne, j'ai contacté la centrale d'Achats de Degrémont pour les consulter pour le prix des réactifs (Soude, Javel, Acide Sulfurique, Chlorure Ferrique) pour le volet chiffrage des réactifs.

2. Missions annexes

2.1. Reporting Suez Environnement

Au début de ma mission, il m'a été demandé de m'occuper du Reporting SUEZ Environnement pour les stations de Degrémont Services en remplissant un formulaire, synthèse des bilans d'exploitation. Cela a été l'occasion de prendre contact avec les différents Responsables de Site de Degrémont Services et d'avoir une vision un peu plus fine des sites exploités par la société.

2.2. Standards Solutions Services

Suite à la création des standards pour le Service Projets de Degrémont Services, j'ai travaillé sur les standards pour les Solutions Services de l'Ile de France. Ils rédigent eux aussi des mémoires techniques dans le cadre d'appels d'offres pour la réalisation de travaux ou de contrats de maintenance sur des équipements de traitement ou de distribution d'eau.

Selon la même méthodologie que pour les standards du Service Projets, j'ai analysé différents mémoires techniques pour voir comment ils s'organisent et quelles informations on y retrouve. J'ai donc repris les différentes informations en les complétant avec celles contenues dans les standards du projet.

Concernant le visuel, le même format que celui sur Service Projets a été repris car plus agréable et permet une homogénéité au niveau des documents rendus.

Conclusion

C'était avec grand plaisir que j'ai appris le choix de ma candidature pour ce stage et c'est également avec une pleine satisfaction que je termine ma mission pour ce stage de fin d'études. Ce dernier aura répondu pleinement à mes attentes afin de mettre en valeur ma double compétence acquise à l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes pour la partie technique en traitement de l'eau et à l'Institut de Gestion de Rennes pour les aspects de gestion d'entreprise. J'ai ainsi pu découvrir les différents corps de métier au sein d'un grand opérateur du domaine du traitement de l'eau et j'ai maintenant une vision plus globale de ce secteur. Cela m'aura, par la même occasion, permis de rencontrer des personnes de différents champs de métier ce qui ne pourra être que bénéfique dans le cadre de ma recherche d'emploi.

Ce stage m'aura ainsi permis de mettre en œuvre mes qualités humaines et mes connaissances techniques en traitement de l'eau. Ma mission couvrait plusieurs volets : technique, relationnel et le commercial (marketing). J'ai apprécié travailler dans une société où l'innovation prime (13,5 millions d'euros en 2010 pour la recherche) car cela m'a permis de me renseigner sur les dernières technologies en vogue dans le domaine de l'eau. J'ai aimé également être au contact de différentes personnes lors de la phase de recherche d'informations où je pense avoir développé encore un peu plus mon sens du relationnel, très important dans la vie de tous les jours en entreprise et notamment dans les fonctions commerciales. J'ai également la satisfaction d'avoir répondu aux attentes de l'entreprise concernant l'amélioration du visuel pour le volet marketing de mon stage. J'ai su trouver des astuces et mettre en avant mon savoir-faire de par l'utilisation du logiciel Photoshop notamment. La programmation en VBA devait être à la base effectuée par un stagiaire informatique. Finalement, au vue du travail à faire, il a été décidé que ce serait moi qui m'en chargerais avec une aide simplement pour le début de la programmation car je ne connaissais pas ce langage. Néanmoins avec les cours suivis à l'ENSCR, notamment avec l'utilisation du logiciel de programmation Fortran, j'étais à même d'en comprendre le fonctionnement. C'est une fierté de voir le résultat au final lorsque le programme est lancé et permet d'obtenir un document type. J'espère que le programme améliorera le travail au quotidien des Ingénieurs Responsable Projets et améliorera leur efficacité.

Au vu des objectifs initiaux, je pense avoir rempli les tâches qui m'ont été confiées. Ma progression sur certains points a été quelques fois ralentie par des missions interférentes ou bien par l'attente d'un retour d'informations. L'essentiel étant que tout ait été fait avant la fin de ma mission. J'espère avoir donné entière satisfaction à ma maître de stage et à l'entreprise Degrémont Services pour le travail effectué et j'espère que mes travaux faciliteront leurs activités au quotidien. Je suis également impatient de voir le résultat des appels d'offres sur lesquels j'ai travaillé et qui seront rendus dans les semaines à venir, en espérant vivement qu'ils soient remportés par Degrémont Services.

Pour finir, cette expérience m'a assuré de mon envie de continuer dans le domaine du traitement de l'eau. Je souhaite trouver un poste dans la production d'offres au sein d'un service projets pour le compte d'un grand opérateur ou bien travailler en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour un cabinet d'ingénieurs conseils. Cela me permettrait en effet de mettre à profit ma double compétence acquise lors de ma scolarité mais aussi d'appliquer toutes les connaissances que j'ai pu acquérir lors de ce stage.

Glossaire

AAPC : Avis d'Appel Public à la Concurrence
BOAMP : Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics
CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières
CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
DCE : Dossier de Consultation des Entreprises
DQE : Détail Quantitatif Estimatif
DSP : Délégation de Service Public
EH : Equivalents Habitant
EPI : Equipements de Protection Individuelle
GNV : Gaz Naturel Vert
GNL : Gaz Naturel Liquéfié
QSE : Qualité Sécurité Environnement
RC : Règlement de Consultation
SBR : Sequence Batch Reactor
STEP : Station d'épuration

Politique Hygiène Sécurité Environnement

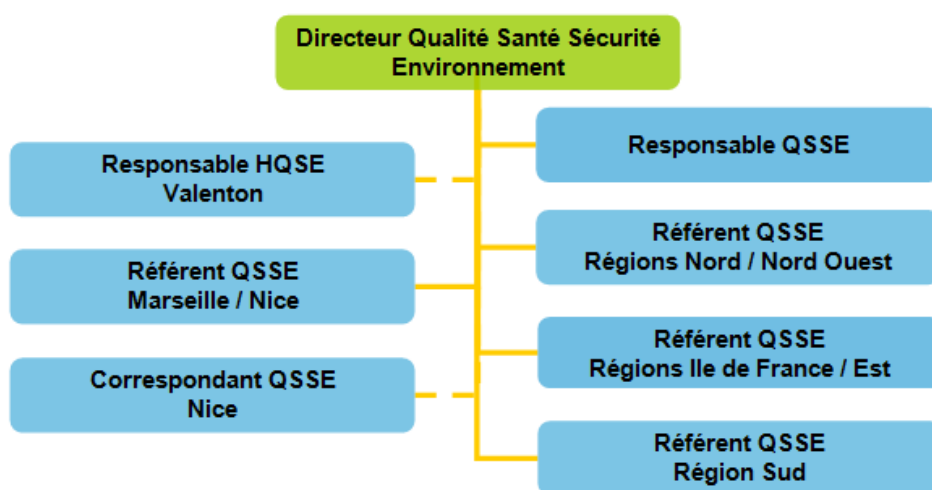
1. Système de Management QSE

Le Système de Management QSE est reconnu comme performant et efficace car, à ce jour, Degrémont Services compte :

- ♦ L'ensemble de ces activités certifié **ISO 9001 v.2008** ;
- ♦ 40% de ces activités certifiées **ISO 14001 v.2004** ;
- ♦ 60% de ces activités certifiées **OHSAS 18001 v.2007**.



En soutien à la Direction de Degrémont Services et des opérationnels dans le management de l'entreprise, la **Direction Qualité Santé Sécurité Environnement** dispose des ressources suivantes :



2. Santé & Sécurité

Charte Santé Sécurité

Conformément à la charte Santé Sécurité, Degrémont Services et l'ensemble de ses collaborateurs s'engagent à assurer et respecter les règles de santé et de sécurité applicables aux types d'interventions dont ils ont la charge.



CHSCT

Instance représentative à l'échelle nationale, le CHSCT compte 4 membres du personnel élus et contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés. Il analyse les conditions de travail et les risques professionnels en effectuant des inspections régulières sur les sites exploités par Degrémont Services. Le CHSCT est une instance représentative des salariés permettant le dialogue social sur un même thème de préoccupation salariés-direction qui est la santé et la sécurité des personnes. Annuellement, un bilan de situation lui est présenté, accompagné d'un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Formations

Chaque année, Degrémont Services déploie un programme de formation qui intègre des formations spécialisées en santé et sécurité du travail. Ces formations sont dispensées systématiquement avec une partie pratique et sont adaptées aux missions effectuées par leurs collaborateurs.

Les collaborateurs sont, de plus, régulièrement recyclés sur des thèmes comme, l'**habilitation électrique**, les interventions en **espace confiné**, le **travail en hauteur**, les **interventions en zone ATEX**, les **risques chimiques**, la **formation incendie**, la formation **sauveteur secouriste du travail**, la **conduite d'engin en sécurité (CACES)**, les **Gestes et Postures**, le **risque routier**, etc.

Ces formations sont ensuite recueillies dans un Passeport sécurité permettant de tracer pour chacun de nos collaborateurs le domaine d'intervention et d'assurer ainsi leur sécurité mais aussi celle de leurs coéquipiers.

Elles représentent 31% du budget global de formation annuel environ. Plus de 60% des formations réalisées correspondent à des formations spécifiques à la mission des salariés.



Médecine du Travail

Degrémont Services attache une attention particulière au suivi médical de ses salariés en s'engageant à une gestion efficace et réactive afin de répondre aux différents cas (nouvelle embauche, reprise suite à un arrêt maladie, surveillance médicale renforcée...). L'entreprise prend en charge toutes les vaccinations préconisées même si les infections qu'elles protègent sont extrêmement rares et peu probables (ex : Leptospirose, Hépatites A et B, etc.). Afin de garantir une protection continue, le médecin du travail enregistre, dans un dossier médical spécifique du salarié, les visites et les résultats d'analyses éventuels et les vaccinations.

Une fiche de prévention des expositions à certains facteurs de risques professionnels relative à la pénibilité au travail est établie pour chaque salarié. Cette fiche, mise à jour régulièrement et transmise au médecin du travail, suit le salarié tout au long de sa carrière et lui est remise à son départ de la société.

Equipements de Protection Individuelle (EPI)

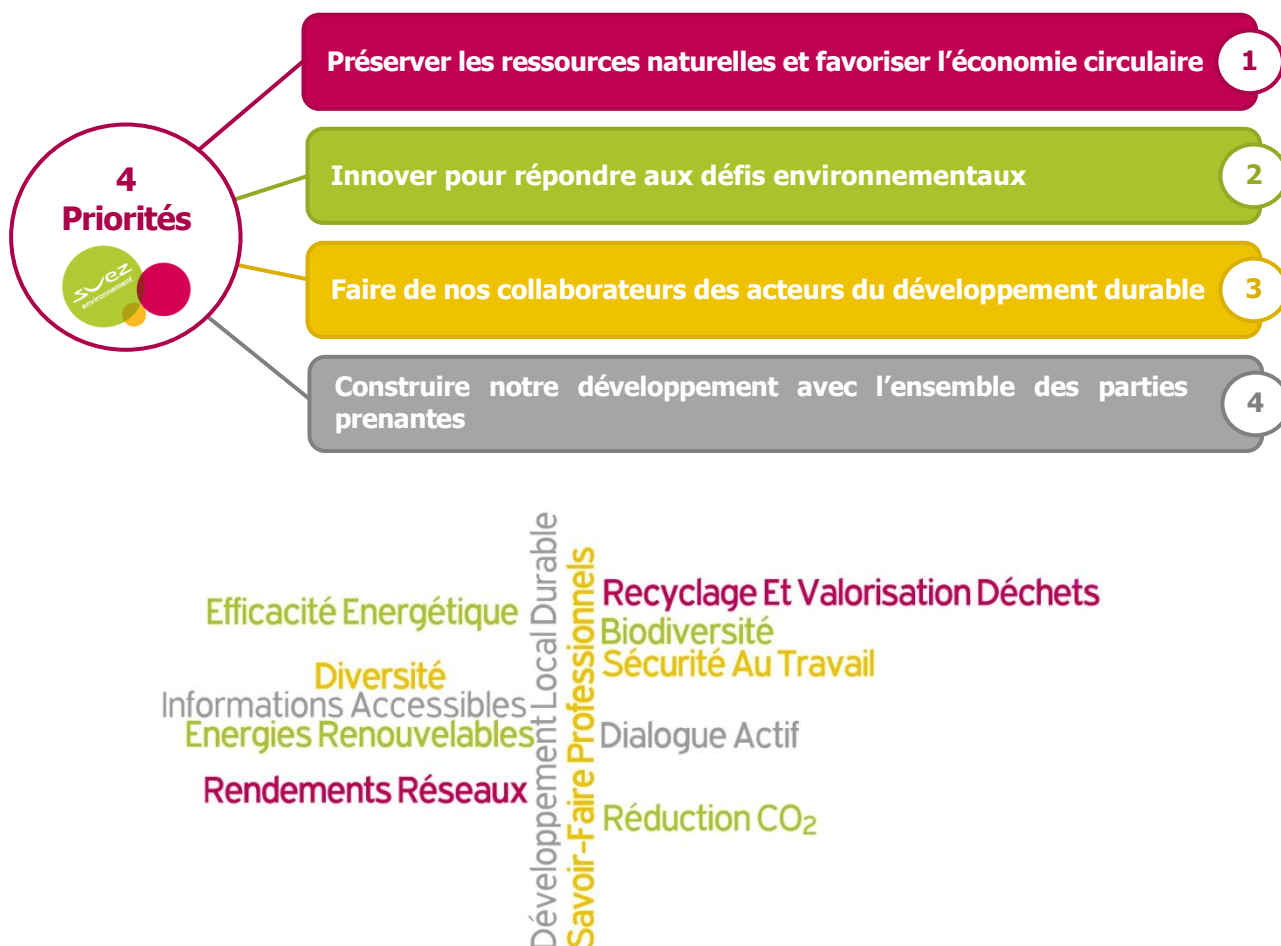
Le port des équipements de protection individuelle sont obligatoires sur l'ensemble des sites pour les chaussures de sécurité, le casque et les lunettes (hors zone bureau). Le port du bleu de travail pour les opérateurs et de la blouse pour les laborantins est obligatoire. De plus, selon les interventions, le port de protections adaptées est défini et obligatoire. Un suivi de ces équipements est réalisé. Ils sont renouvelés selon la nécessité et suivent des inspections périodiques en fonction de leurs caractéristiques.



3. Environnement

Respect des engagements Suez Environnement

Dans les domaines où ses compétences lui permettent d'agir avec légitimité et efficacité, SUEZ Environnement entend se comporter en entreprise responsable, et mettre en œuvre une démarche de progrès qui s'articule autour de quatre grandes priorités et douze engagements :



Avec ces 12 engagements, SUEZ Environnement entend faire mieux son métier, en se mobilisant pour répondre aux attentes des populations en faveur d'une croissance durable :

- ♦ Intégrer ces nouveaux défis dans la gestion des cycles de l'eau et des déchets, et notamment contribuer fortement à la préservation des ressources ;
- ♦ Mettre en œuvre le principe de « l'économie circulaire » qui permet une gestion raisonnée et responsable des ressources non renouvelables grâce au recyclage et à la valorisation des produits et sous-produits de nos métiers (déchets, boues issues des stations d'épuration, eaux usées traitées...) ;
- ♦ Réduire l'impact environnemental de ses activités, et en particulier celui qui résulte des émissions de gaz à effet de serre, et promouvoir l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Limitation des déplacements

Afin de limiter les déplacements entre les sites et le siège, le recours à la visioconférence est désormais privilégié en complément des réunions webex (réunions téléphoniques couplées au partage de documents à distance et en temps réel via l'ordinateur) et des conférences téléphoniques.



Norme ISO 14001



Degrémont Services essaye d'années en années que ses sites soient certifiés ISO 14001. Si les clients ne demandent pas l'accréditation, Degrémont Services applique tout de même dans les grandes lignes les principes de cette norme. Degrémont Services réalise également une analyse environnementale pour la majorité de ses sites permettant de déterminer l'impact environnemental de l'activité.

Amélioration de l'efficacité énergétique et utilisation d'énergie renouvelables

Degrémont Services, en accord avec ses clients, intègre lorsqu'il est possible l'efficacité énergétique au cœur de ses activités en mettant en place des technologies moins consommatrices d'énergie. Par la même occasion, Degrémont Services, selon le budget du client, peut être aussi amené à mettre en place des équipements produisant des énergies renouvelables.



Gestion des déchets



Les déchets d'activité (hors déchets de process) générés sur les sites exploités par Degrémont Services font l'objet d'une gestion particulière mettant en œuvre un système de tri ce qui permet d'éviter tout mélange de déchets dangereux et non dangereux (étiquetage des contenants).

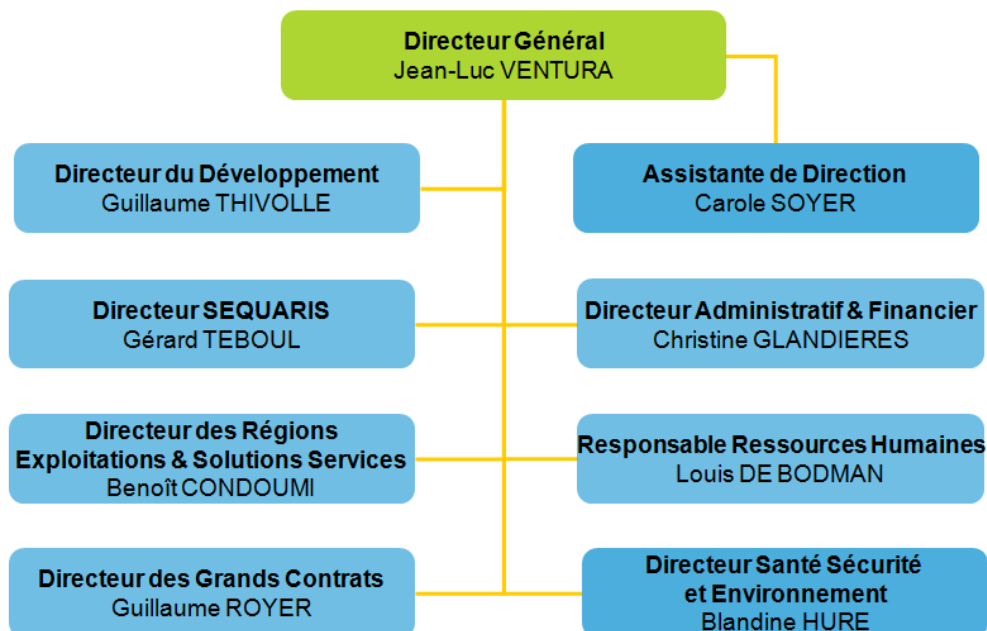
Biodiversité

Sur ses sites, Degrémont Services peut être amené à participer à des programmes de biodiversité visant la protection de certaines espèces aussi bien de la faune que de la flore. Par exemple, Degrémont Services a participé au projet expérimental « Esox » sur la station d'épuration de Saint-Dizier afin de permettre une éclosion d'œufs de brochets dans ses eaux de rejet. Ces poissons pondent en effet dans des eaux de bonne qualité et de température peu élevée. Cela a permis le développement des alvins avant de les relâcher dans le milieu naturel.

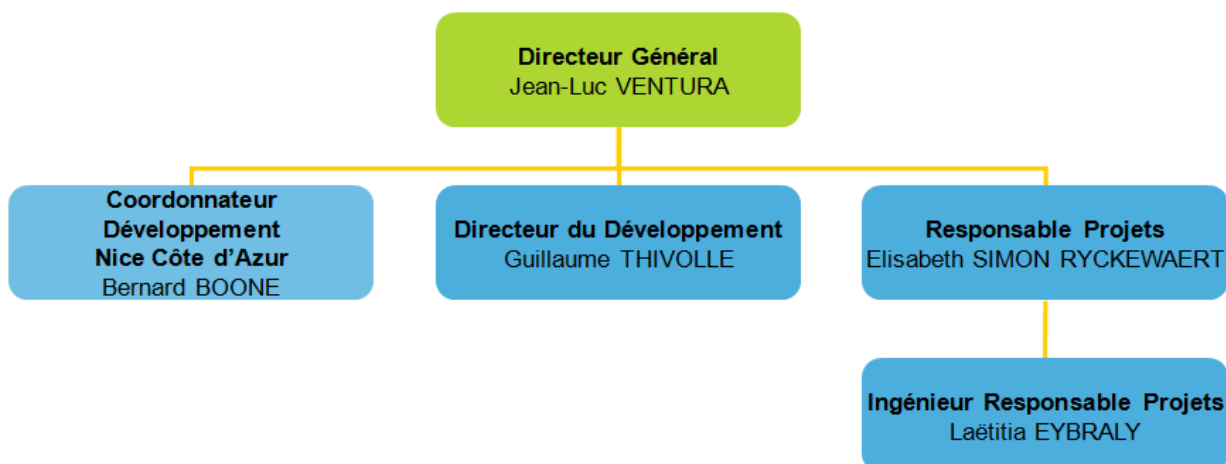


Annexe 1 : Organigrammes

1. Comité de Direction



2. Direction du Développement



Annexe 2 : Informations complémentaires sur les procédures d'appels d'offres des marchés publics

Informations complémentaires générales:

- ♦ Un Avis de pré-information est à déposer à l'Office des Publications de l'Union Européenne à partir de 750 000 euros HT pour les fournitures et services et 5 000 000 euros HT pour les travaux ;
- ♦ La publication de l'Avis d'Appel Public à Concurrence (AAPC) se fait soit dans un journal spécialisé, ou au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) selon le modèle obligatoire dématérialisé, ou au Journal d'Annonces Légales, ou au Journal Officiel de l'Union Européenne ;
- ♦ L'envoi des plis contenant les renseignements relatifs à la candidature et à l'offre se fait par tout moyen avec traçabilité. Les candidatures sont enregistrées dès leur arrivée sur un registre de dépôt ;
- ♦ Le pouvoir adjudicateur informe les candidats évincés et leur rend leurs plis contenant les offres fermées. La commission d'appel d'offres ouvre les plis contenant les offres des candidats retenus, les classe par ordre décroissant et choisit l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères pondérés ou à défaut hiérarchisés énoncés dans l'AAPC ou le RC. Les offres doivent être signées. Seuls des compléments d'information ou des précisions sur la teneur des offres peuvent être demandés. Il n'y a pas de négociation ;
- ♦ Une mise au point du marché peut être effectuée sans remise en cause des caractéristiques substantielles de l'offre ni de classement des offres ;
- ♦ Le pouvoir adjudicateur fixe le délai de remise des certificats fiscaux et sociaux pour le candidat retenu si la première enveloppe ne contenait qu'une attestation sur l'honneur. Si le candidat ne fournit pas les documents, c'est le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après qui est sollicité ;
- ♦ Le marché est transmis au représentant de l'Etat (Préfet) pour le contrôle de légalité dans les quinze jours suivant la signature ;
- ♦ Le marché est notifié au titulaire. Il s'agit de l'envoi du marché signé par tout moyen permettant de certifier la date de l'envoi. La date de notification est celle de la réception par le titulaire. Le marché prend effet à compter de la date de notification ;
- ♦ Dans un délai de quinze jours, la date de notification du marché est transmise au Préfet ;
- ♦ Dans un délai de quarante-huit jours, l'avis d'attribution est publié chez les mêmes annonceurs et dans les mêmes conditions que l'AAPC.

Si au terme de la procédure, aucune offre n'est présentée, ou ne peut être considérée comme valable, ou si une entente est manifestement intervenue entre certains concurrents, après avis de la commission d'appel d'offres, le pouvoir adjudicateur peut déclarer l'appel d'offres infructueux.

Une offre est **irrégulière** si, bien que répondant aux besoins du pouvoir adjudicateur, elle est incomplète ou ne respecte pas les exigences préalablement indiquées.

Une offre est **inacceptable** si, bien que répondant aux besoins du pouvoir adjudicateur, elle n'est pas conforme aux exigences fixées par la législation ou réglementation nationale.

Une offre est **inappropriée** si elle ne correspond pas aux besoins du pouvoir adjudicateur indiqué dans le document de consultation, est assimilable à une absence d'offres. Tous les candidats en sont informés. Dans cette hypothèse, la commission d'appel d'offres peut choisir un autre type de procédure à mettre en œuvre, soit un autre appel d'offres si les conditions initiales du marché sont modifiées, soit un marché négocié en adaptant simplement l'objet ou les conditions de la réalisation du marché. S'il est décidé de négocier avec les premiers candidats admis à présenter une offre, l'AAPC n'est pas obligatoire. En cas de marché alloti, la nouvelle consultation porte sur les lots déclarés infructueux, la consistance des lots pouvant être modifiée.

A tout moment, quel que soit le moment de la procédure, pour des motifs d'intérêt général, même si le marché n'est pas infructueux, l'appel d'offres peut être abandonné. En cas de relance, la nouvelle consultation s'accompagne d'une autre insertion d'un avis d'appel public à la concurrence.

Délais minimaux pour les appels d'offres ouverts :

		Délais de base	Envoi électronique de l'avis de marché = réduction possible de 7 jours	Mise à disposition du DCE sur internet = réduction possible de 5 jours)
Délais de réception des offres (à compter de la date d'envoi de l'avis de marché)	Situation classique	52 jours	45 jours	40 jours*
	Avec avis de pré-information **	36 jours (en aucun cas moins de 22 jours)	Dans la limite du plancher de 22 jours	
Délai d'envoi du DCE	6 jours suivant la réception de la demande			
Si DCE non fourni dans les délais fixés	Prolongation des délais de réception des offres de façon adéquate			
Si visite des lieux	Prolongation des délais de réception des offres de façon adéquate			

* Réduction du délai de 5 jours cumulable avec la réduction de 7 jours

** Envoi de l'avis de pré-information entre un minimum de 52 jours et un maximum de 12 mois, avant la date d'envoi de l'avis de marché

Délais minimaux pour les appels d'offres restreints :

		Délais de base	Envoi électronique de l'avis de marché = réduction possible de 7 jours	Mise à disposition du DCE sur internet = réduction possible de 5 jours)
Délais de réception des candidatures (à compter de la date d'envoi de l'avis de marché)	Situation classique	37 jours	30 jours	40 jours*
	Situation d'urgence	15 jours	10 jours	
Délais de réception des offres (à compter de la date d'envoi de l'invitation à soumissionner)	Situation classique	40 jours		35 jours
	Avec avis de pré-information *	36 jours (en aucun cas moins de 22 jours)		31 jours ou 17 jours
	Situation d'urgence	10 jours		
Si DCE non fourni dans les délais fixés	Prolongation des délais de réception des offres de façon adéquate			
Si visite des lieux	Prolongation des délais de réception des offres de façon adéquate			

* Envoi de l'avis de pré-information entre un minimum de 52 jours et un maximum de 12 mois, avant la date d'envoi de l'avis de marché.

Annexe 3 : Logigramme

